

## Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac Séance du 19 janvier 2016

L'an deux mille seize le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trois janvier deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Présents : Mesdames Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Nathalie SANCHEZ, Anaïs SOULÉ, Messieurs Alain AVISOU, Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Arnaud BOUSSIÈRE, Jean-François FABRE; Monsieur Michel BOSCH, Madame Colette BARSALOU ayant donné procuration à Jean-François FABRE,

Absent : Monsieur Damien CROS.  
Secrétaire de Séance : Madame Lorette DI PAOLO  
Date de la publication : 28 janvier 2016

### 01/2016-3730 Travaux de sécurité demande subvention

Il est présenté au Conseil Municipal les différentes opérations de sécurité qu'il est nécessaire de réaliser dans l'agglomération à savoir :

- ↻ acquisition de barrières de sécurité et de potelets pour la rue des Barris, Rue du Moulin, Route de Sarrazy et Chemin de La Carrière ;
- ↻ mise place d'une passerelle à proximité du boulodrome pour sécuriser le cheminement des élèves du collège qui rejoignent les infrastructures sportives (salle polyvalente, stade ...)
- ↻ mise en place d'une barrière bois Avenue du Sidobre ;
- ↻ pose d'un miroir pour le déboucher des habitants du Moulin Paradou sur la route départementale 53 dite Route de Ferrières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de réaliser les diverses opérations liées à la sécurité ;
- **sollicite**, une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du programme des amendes de police ;
- **arrête** le plan de financement ci-dessous :
  - Montant HT : 15 957.48 €
  - Subvention Conseil Départemental du Tarn : 4 787.24 €
  - Autofinancement : 11 170.24 €

### 02/2016-3731 Tarification Camping

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la nouvelle tarification du camping pour la période d'ouverture :

➤	Enfant (moins de 10 ans)	:	2,00 €
➤	Adulte	:	4,00 €
➤	Animaux	:	2,00 €
➤	Véhicule	:	2,00 €
➤	Emplacement	:	3,00 €
➤	Branchement	:	3,00 €
➤	Taxe de séjour	:	0,22 €

**03/2016-3732 Autorisation donnée au Maire à engager des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite inscrits au Budget 2014.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements telles que présentées ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
206		Acquisitions Diverses	10 000 €
207		Travaux Divers Bâtiments	10 000 €
208		Travaux Divers Voirie	10 000 €

**04/2016-3733 Modalités mise à disposition gratuite salles Marquise**

Dans le cadre des mises à disposition gratuites des salles du Château de « La Marquise » pour les associations locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide qu'un forfait obligatoire est demandé pour le nettoyage des lieux.

Le montant du forfait est fixé à :

- 60 euros pour l'ensemble des salles de la Marquise (avec ou sans l'office)
- 50 euros pour la grande salle (avec ou sans l'office)
- 20 euros pour la salle de Conférence (avec ou sans l'office)

**05/2016-3734 Reminéralisation eau brute du Sers**

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'eau potable relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

**Article 1<sup>er</sup> - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

*Bassin de distribution d'eau potable « Sers » : Mise en place Reminéralisation*

**Article 2 - Procédure envisagée**

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

**Article 3 - Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

Le coût prévisionnel H.T. est estimé à 85 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

**Article 4 - Décision**

Où l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public ;
- **de recourir** à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement, et notamment les marchés.

### 06/2016-3735 Tarification Droits de Place

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant forfaitaire de 80 euros par jour pour les manifestations du type Toro Piscine.

### 07/2016-3736 Remboursement frais impression

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'envoi par correspondance des vœux du maire 2016, Michel BOSCH, adjoint au Maire, a effectué l'achat en ligne de cartes de vœux et effectué le règlement au moyen de sa carte bancaire pour un montant de 37.20 Euros.

Le Conseil Municipal :

- ↪ **après avoir pris connaissance** de l'attestation du règlement dont copie jointe au présent extrait des délibérations ;
- ↪ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité : **autorise** Monsieur le Maire à rembourser à Michel BOSCH la somme de 37.20 Euros.

### 08/2016-3737 Demande de subvention sur dotation DETR 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une demande d'aide auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement en Territoire Rural.

La création d'infrastructures sportives étant un des critères d'éligibilité à cette demande de subvention, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité décide de solliciter cette aide pour la création de locaux annexés à la salle polyvalente :

Le plan de financement est le suivant :

Montant total H.T	63 302.40 €
Subvention sollicitée	18 990.72 €
Autofinancement	44 311.68 €

### Questions Diverses :

Le Maire a informé le Conseil Municipal d'un courrier spécifiant une demande de subvention pour une action à but humanitaire, le 4L Trophy. Le Conseil Municipal a décidé de donner une suite favorable à la demande si les formalités d'inscription sont remplies par le demandeur. Une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal afin de finaliser le versement.

Suite à une panne de la balayeuse servant à l'entretien de la salle polyvalente, un devis pour l'achat d'un nouvel appareil a été présenté au Conseil Municipal qui fera l'objet d'une négociation avant l'achat.

L'ordre de jour étant épuisé  
La séance est levée à 21h45